



## Note aux adhérents

# IMPORTANT : NUMERO EXCEPTIONNEL REGIONALISATION

### EDITO

Le renouvellement du Bureau de la FITF nous amène à réfléchir sur la situation actuelle de notre chère Fédération et à envisager de nouveaux développements.

En effet, si l'on considère que 6800 inscrits au fichier avaient cotisé au moins une fois sur les quinze dernières années alors que 2140 adhérents subsistaient fin 2008, il y a, vous en conviendrez, de très sérieuses questions à se poser.

Le système régional en place n'est certes pas le seul responsable de cette véritable désertion mais tel qu'il fonctionne aujourd'hui, il révèle bien ses limites. En outre, lors de l'organisation d'évènements importants, sa structure actuelle ainsi que le nombre insuffisant d'adhérents fragilisent notre position aux yeux des Collectivités – telles que les Conseils Généraux et Régionaux, les municipalités ou les entreprises.

Il nous est difficile actuellement d'être représentatifs et crédibles lorsque nous voulons obtenir le minimum de subventions indispensables à ce genre de manifestations.

Si nous souhaitons organiser de beaux rassemblements en région, aider la promotion des stages, concerts, concours, avoir en fait un fonctionnement associatif cohérent et dynamique, il faut que notre mobilisation soit solidaire massive et totale.

Ce Point du Jour hors série, consacré à la nouvelle

régionalisation est exceptionnel à double titre et je vous invite à le découvrir :

Il est adressé à tous les membres ayant cotisé au moins une fois dans les six dernières années – c'est-à-dire plus de 3800 sonneurs. A cette occasion, nous souhaitons proposer à tous les destinataires de ce numéro de participer au vote des Délégués s'ils sont à jour de l'affiliation 2009 à la date de scrutin.

Il est le fruit du travail de la Commission Interrégionale, qui a pour objectif de renforcer et rassembler la grande famille des sonneurs autour de beaux projets, lesquels feront, n'en doutons pas, grandir l'image de votre Fédération.

Nous avons la chance de constituer une mosaïque de talents et de connaissances au sein de la FITF ou la musique et la Vènerie associent leurs richesses et leurs traditions.

La vènerie porte en elle les racines de notre art, la Fédération l'a toujours étroitement associée à ses manifestations.

La musique quant à elle, ouvre un espace infini à l'épanouissement de la Trompe.

Regardons désormais devant nous et ensemble retrouvons nos manches pour l'avenir de notre passion.

Pourquoi ne pas se donner le challenge de transmettre à nos jeunes sonneurs d'aujourd'hui et de demain une Fédération forte d'au moins 4000, voire 6000 adhérents dans les années futures ?

Antoine de LA ROCHEFOUCAULD



# Nouvelle Régionalisation FITF

## NOUVELLE REGIONALISATION FITF

### Situation actuelle

Les régions actuelles que vous connaissez ont été définies en 2003 suite à la première régionalisation. Nous venons de vivre récemment, à LA ROCHE POSAY le succès de la coupe des régions, initiée par Xavier Legendre. Cette année nous avons vu une participation encore plus motivée. Ceci confirme bien qu'il faut persévérer dans ce sens.

Nos régions FITF d'aujourd'hui, dans leurs découpages géographiques ne sont pas représentatives auprès des Conseils Généraux et Régionaux de nos départements et de nos régions. Ces institutionnels administratifs sont nos premiers interlocuteurs lorsque nous voulons organiser une manifestation d'importance. Nous sommes confrontés à un problème d'identité régionale qui ne correspond pas au contour géographique de la région sollicitée.

### Motivations de changement

Cette situation et les demandes de la nouvelle équipe en place nous ont incités à remettre à plat nos structures et à apporter ainsi les bonnes réponses à nos adhérents...et futurs adhérents.

Le nouveau visage de notre Fédération est directement lié à l'efficacité des équipes en place tant dans les départements que dans les régions. Le Conseil d'Administration régulièrement informé par les « pilotes » de ces structures sera ainsi d'avantage à votre écoute et réciproquement.

### La nouvelle régionalisation

Le Conseil d'Administration du 19 octobre 2009 a validé la proposition de la commission interrégionale d'une nouvelle organisation des régions. L'objectif est de créer des structures

plus proches du sonneur et plus efficaces sur le terrain.

### Délégations Départementales

Un Délégué Départemental est élu pour 3 ans par les sonneurs de chaque département. Il représente le contact privilégié avec tous les sonneurs, les groupes et les écoles. Il enregistre (voir suscite) les demandes et les suggestions et étudie les réponses appropriées (journée pédagogique, stage, concert, ...) qu'il organise et met en application. La FITF, par les compétences de ses commissions, apporte le soutien nécessaire à la construction de ses projets (avec l'appui de ses moniteurs, instructeurs, juges, enregistrement, ...) Son interlocuteur privilégié sera son délégué régional avec qui il établira des contacts réguliers. Le Délégué Départemental pourra créer son association départementale s'il le juge utile, ou « toiletter » celle déjà existante. Les statuts de cette association seront, de toute façon, indispensables pour les présenter à la première sollicitation auprès des services du Conseil Général de son département.

### Délégations Régionales

Un Délégué Régional est élu pour 3 ans **dans chacune des 22 régions administratives françaises**. Il sera le président d'une association régionale loi 1901, en concordance avec les statuts de la FITF. Cette nouvelle structure offrira :

- ✓ La possibilité de percevoir un budget de fonctionnement de la FITF par la rétrocession d'une partie de la cotisation annuelle,
- ✓ Une plus grande proximité avec les Délégués Départementaux, et par conséquent avec les sonneurs,
- ✓ Une Identité reconnue auprès des instances administratives régionales, pour permettre toutes formes de sollicitations.

Avec son équipe (un bureau et les Délégués Départementaux), le Délégué Régional est responsable du bon fonctionnement des départements de sa région. Il organise ou suscite l'organisation de :

- ✓ La formation des compétences nécessaires (moniteur, Instructeur, Juges, ...),
- ✓ Un concours régional ou interrégional (avec BSC et sélections) aux dates disponibles, en accord avec les commissions FITF concernées.

Son interlocuteur privilégié sera son « Administrateur Interrégional ».

### **Pays voisins**

Le Benelux, l'Allemagne, la Suisse, les Etats Unis et autres pays sont considérés, comme des régions FITF avec leur Délégué National respectif.

### **Statuts (loi 1901)**

Les modèles de statuts régionaux et départementaux seront communiqués sur le site de la FITF, dès les élections terminées et officialisées.

Certains articles seront adaptés pour être en cohérence avec les régions des pays voisins.

### **Adjoints des délégués**

Les élections étant terminées et validées, les adjoints des Délégués Départementaux et Régionaux seront proposés par les candidats élus. Ils seront validés par le bureau de la région sans passer par le vote.

### **Administration Interrégionale**

La représentation des sonneurs au Conseil d'Administration sera assurée par des « Administrateurs Interrégionaux », chacun responsable d'un regroupement (à définir) de plusieurs régions administratives. Ce sont les nouveaux Délégués Régionaux et Départementaux élus qui participeront à la définition des contours géographiques des groupements interrégionaux puis éliront leur « Administrateur Interrégional » parmi les délégués régionaux élus.

Cette nouvelle organisation offrira une représentativité réelle des sonneurs en Conseil d'Administration.

En relation étroite avec leurs Délégués Régionaux, le rôle des « Administrateurs Interrégionaux » est de :

- ✓ Rapporter les questions et suggestions des Délégués Régionaux au Conseil d'Administration,
- ✓ Veiller à l'application, dans leurs régions, des décisions du Conseil d'Administration,
- ✓ Arbitrer et harmoniser le calendrier des manifestations régionales et interrégionales en liaison avec les commissions FITF concernées.
- ✓ Rechercher les possibilités de manifestations fédérales.
- ✓ Gérer les budgets attribués par la FITF en collaboration avec les Délégués Régionaux.

### **Administration des pays voisins**

Pour conserver les symbioses frontalières déjà existantes et estomper les frontières nationales, les nations voisines pourront se rapprocher du groupement interrégional limitrophe.

### **Déroulement des élections**

Les élections Régionales et Départementales vont être menées en 4 étapes :

1. Collecte des candidatures.
2. Envoi par la poste des bulletins de vote.
3. Collecte et dépouillement des votes.
4. Diffusion des résultats.

### **Collecte des candidatures**

Ce sont les candidats Délégués Régionaux qui se chargeront de retourner leur bulletin de candidature inclus dans le Point du Jour. C'est un vote de liste. Chaque candidat régional constituera son équipe de Délégués Départementaux qu'il jugera les plus dynamiques dans leur département. Dans l'idéal, il serait souhaitable d'avoir plusieurs listes par Région.

### **Envoi des bulletins de vote**

Début 2010, tous les adhérents auront reçu les bulletins de vote en fonction du département de leur domicile. Les bulletins de vote devront être réexpédiés au secrétariat de la FITF avant le 31 janvier.



# TROMPES DE FRANCE



## Fédération Internationale des Trompes de France

43, Rue de la Bretonnerie - 450000 ORLEANS - Tél. 02 38 77 08 56 – Fax 02 38 62 90 27 mail :  
[secretariat.fitf@wanadoo.fr](mailto:secretariat.fitf@wanadoo.fr) – [www.fitf.org](http://www.fitf.org)

### Elections des délégués régionaux et départementaux Réforme de la régionalisation de la FITF

#### Motivations du changement

Nos régions FITF d'aujourd'hui, dans leurs découpages géographiques ne sont pas représentatives auprès des Conseils Généraux et Régionaux. Ces institutionnels administratifs sont nos premiers interlocuteurs lorsque nous voulons organiser une manifestation d'importance. Nous sommes confrontés à un problème d'identité régionale qui ne correspond pas au contour géographique de la région sollicitée.

Cette situation et les demandes de la nouvelle équipe en place nous ont incités à remettre à plat nos structures et à apporter ainsi les bonnes réponses à nos adhérents ... et futurs adhérents.

Le nouveau visage de notre Fédération est directement lié à l'efficacité des équipes en place tant dans les départements que dans les régions. Le Conseil d'Administration régulièrement informé par les « pilotes » de ces structures sera ainsi d'avantage à votre écoute et réciproquement.

#### La nouvelle régionalisation

Le Conseil d'Administration doit valider la proposition de la commission interrégionale d'une nouvelle organisation des régions. L'objectif est de créer des structures plus proches du sonneur et plus efficaces sur le terrain.

#### Délégations Départementales

Un Délégué Départemental est élu pour 3 ans par les sonneurs de chaque département.

#### Délégations Régionales

Un Délégué Régional est élu pour 3 ans dans chacune des 22 régions administratives françaises. Il sera le président d'une association régionale loi 1901, « parente » de la FITF.

#### Pays voisins

Le Benelux, l'Allemagne, la Suisse et les autres pays sont considérés, comme des régions FITF avec leur Délégué Régional respectif.

#### Administrateurs de « Régions FITF »

La représentation des sonneurs au Conseil d'Administration sera assurée par des administrateurs de « Régions FITF », chacune étant constituée d'un regroupement (à définir) de plusieurs régions administratives. Ce sont les nouveaux Délégués Régionaux et départementaux élus qui participeront à la définition des « régions FITF » puis éliront leur « Administrateur de régions FITF », parmi les délégués régionaux élus.

## Déroulement des élections

Les élections régionales vont être menées en 4 étapes :

1. Collecte des candidatures.
2. Envoi par la poste des bulletins de vote.
3. Collecte et dépouillement des votes.
4. Diffusion des résultats.

## Récapitulatif du calendrier

**5 novembre** : Réception du Point du Jour par les tous les cotisants FITF depuis 2005.

**15 décembre** : Date limite d'expédition des candidatures à la FITF

**3 janvier** : Envoi par la FITF, des bulletins de vote à tous les adhérents 2009.

**31 janvier** : Date limite d'expédition des bulletins de vote à la FITF.

**10 février** : Communication des résultats sur le site de la FITF.

A partir du **11 février**, discussions entre les candidats administrateurs et les Délégués Régionaux pour la détermination des administrateurs de régions. Elections par les délégués régionaux et départementaux.